



CONSERVONS NOS PRÉS FLEURIS



Plan d'action pour les prairies maigres de fauche

Un patrimoine agricole riche en biodiversité

Ces prairies extensives sont des témoins des pratiques agricoles traditionnelles. Elles sont caractérisées par une végétation plutôt haute et **diversifiée en fleurs**. Ce plan d'action concerne deux grands types de prairies, classés comme habitats Natura 2000* :

- Les prairies de fauche des plaines et des collines (en-dessous de 500 m d'altitude).
- Les prairies de fauche dites montagnardes, typiques de la Haute Ardenne (au-delà de 500 m d'altitude).



Prairie de fauche des plaines à fromental et crépis des prés (< 300 m d'altitude)



Prairie de fauche collinéenne (entre 300 et 500 m d'altitude)



Prairie de fauche montagnarde (> 500 m d'altitude) à fenouil des Alpes



Prairie de fauche montagnarde (> 500 m d'altitude) à géranium des bois

Des milieux menacés de disparition et pourtant très utiles à l'agriculture

Les surfaces de ces prairies continuent de décliner en Wallonie. Les raisons principales sont l'intensification de l'agriculture, la mise en culture et l'urbanisation. Ces écosystèmes remplissent de nombreux services : production de fourrage, refuge de biodiversité, pollinisation des insectes, lutte contre les ravageurs, puit de carbone, lutte contre l'érosion, etc. Il est donc urgent de les préserver.

* Un habitat Natura 2000 (ou "habitat d'intérêt communautaire") est un milieu rare, menacé ou remarquable à l'échelle européenne.

Comment les reconnaître ?

En tant qu'agriculteur ou propriétaire rural, peut-être avez-vous de telles prairies sur votre terrain. Elles sont composées de **fleurs typiques** assez facilement identifiables :

Plantes caractéristiques des prairies de fauche des plaines



Marguerite



Crépis des prés



Centaurée jacée



Berce commune



Knautie des champs



Caille-lait blanc



Cerfeuil sauvage



Petit rhinante



Salsifis des prés

Plantes caractéristiques des prairies de collines ou submontagnardes



Bistorte



Alchémille vert-jaunâtre



Géranium des bois

Plantes caractéristiques des prairies montagnardes



Fenouil des Alpes



Raiponce noire



Sanguisorbe officinale

Comment les entretenir?

La gestion optimale de ces prairies consiste en une **fauche tardive** (après le 15 juin), avec exportation du foin. Une gestion trop intensive (p. ex. : fauches fréquentes et/ou précoces, fertilisation importante) fera disparaître la flore caractéristique, tandis qu'une absence de gestion entraînera l'embroussaillage progressif du milieu.

DANS LE RÉSEAU NATURA 2000

Les prairies de fauche sont cartographiées en "**Milieus ouverts prioritaires**" (UG2). Tout propriétaire ou gestionnaire d'un terrain en UG2 est tenu de respecter certaines mesures comme p. ex. :

- Ne pas labourer la prairie
- Ne pas faucher ni pâturer la prairie du 1^{er} novembre au 15 juin
- En cas de fauche, maintenir 5 % en zone refuge (non fauchée) pour la petite faune
- Ne pas épandre de fertilisant minéral ou organique

Pour savoir si votre terrain est dans un site Natura 2000, consultez le Géoportail de Wallonie (<https://geoportail.wallonie.be>).

DANS ET EN DEHORS DU RÉSEAU NATURA 2000

Pour les agriculteurs, deux **Méthodes Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC)** visent à maintenir cet habitat :

Les **prairies naturelles (MB2)** et les **prairies de haute valeur biologique (MC4)**.

L'agriculteur peut s'engager volontairement pour une période de 5 ans.

Il bénéficiera d'une prime (voir leviers financiers) moyennant un cahier des charges à respecter (fauche tardive).



Quels leviers financiers?

- Indemnités financières (dans le réseau Natura 2000)*

Les gestionnaires de prairies en UG2 peuvent bénéficier d'indemnités financières dont le montant varie selon qu'ils soient agriculteurs ou forestiers.

INDEMNITÉ	MONTANT
Agricole	440 €/ha.an
Non-agricole ou forestière	40 €/ha.an

- Aides agroenvironnementales (pour les agriculteurs)*

Ces aides sont cumulables avec les indemnités financières dans le réseau Natura 2000.

MÉTHODE	MONTANT	MONTANT CUMULÉ
Prairie naturelle (MB2)	200 €/ha.an	440 €/ha.an
Prairie de haute valeur biologique (MC4)	450 €/ha.an	690 €/ha.an

- Subsidés du Programme wallon de Développement Rural

Il y a aussi des subsides à l'entretien ou à la restauration de milieux ouverts qui permettent de financer à 100 % des travaux de débroussaillage ou de restauration de prairie.



Plus d'informations sur www.natagriwal.be ou auprès du conseiller Natura 2000 ou MAEC de votre région.

* À demander avec la déclaration de superficie agricole ou forestière (PAC on Web).

Valorisation du fourrage

Une étude a été menée durant trois années par l'asbl Fourrage Mieux pour analyser la valeur fourragère de ces prairies. Il en résulte que leur rendement est variable et que le fourrage doit être utilisé en fonction des besoins des animaux. La qualité nutritive est suffisante pour une vache adulte en gestation, mais insuffisante pour une vache en lactation ou pour une génisse. Dans ces cas-là, il suffit de le mélanger avec un fourrage plus riche. Plus d'information sur www.fourragesmieux.be.





Un plan d'action régional pour freiner le déclin de la biodiversité

Les mesures proposées dans ce document font partie du "Plan d'action pour les prairies de fauche des plaines et les prairies de fauche montagnardes".



De quoi s'agit-il?

Un plan d'action définit les mesures de gestion et de restauration qui doivent être mises en œuvre pour la protection d'espèces et d'habitats à l'échelle de la Wallonie.

Il précise les moyens, la localisation, l'échelle, les coûts, les bénéfices environnementaux et les impacts liés à l'amélioration de leur état de conservation.



Des aides pour que chacun puisse agir!

Ces plans vont au-delà des obligations légales en matière de conservation de la nature, aussi ces actions sont-elles réalisées sur base volontaire des propriétaires ou gestionnaires de terrains.

Visant un objectif "gagnant-gagnant", elles sont proposées avec des outils de financement ou d'indemnisation.

Cette action s'inscrit dans le cadre du **projet LIFE intégré BNIP**.

La version intégrale du plan d'action sera disponible sur <http://life-bnip.be>.



Fonds européen agricole
pour le développement rural:
l'Europe investit dans les zones rurales

